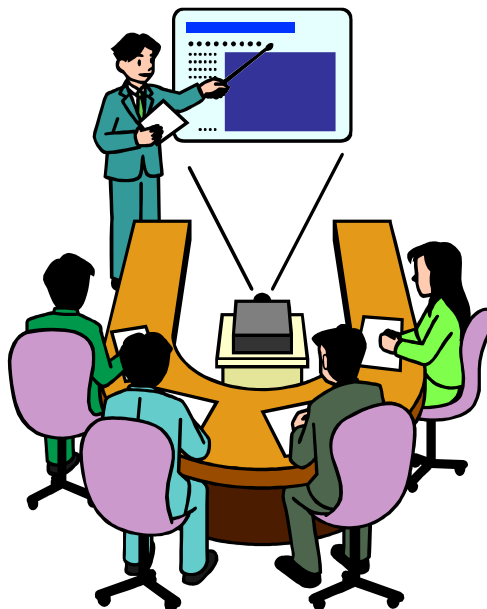


## FICHE FORMATION N° 2

### PROGRAMMES TYPES DE FORMATIONS A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

# LA FORMATION DES CHARGES D'EVACUATION ET DE PREMIERE INTERVENTION

Proposition de programme réalisée par un groupe de travail regroupant des membres de l'association PARFAIRE<sup>1</sup> et de l'association GP'Sup<sup>2</sup>. Proposition validée par les membres de l'association GP'Sup au cours des rencontres nationales de juin 2008 à l'Université d'Artois à Arras



<sup>1</sup> Présentation de l'association PARFAIRE en page 4 de ce document

<sup>2</sup> Présentation de l'association GP'Sup en page 4 de ce document

## MODALITES D'ORGANISATION

1. **Objectif de la formation** : Donner aux membres du personnel chargé de l'évacuation des locaux et des premières intervention en cas d'urgence, les connaissances et les moyens nécessaires à une intervention rapide et efficace en cas de sinistre.
2. **A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être capables de** :
  - Prévenir le risque d'incendie et intervenir sur un début d'incendie.
  - Manipuler les différents types d'extincteurs de l'établissement et les utiliser efficacement
  - Connaître les dispositifs de sécurité incendie – évacuation présents dans l'établissement.
  - Connaître et respecter les consignes de sécurité et de gestion de l'urgence en vigueur dans l'établissement
  - Superviser et assurer une intervention sur un sinistre
  - Organiser et superviser l'évacuation d'un secteur d'un bâtiment
3. **Pré-requis** : Il est recommandé que les stagiaires aient déjà suivi une formation de base à la sécurité (du type formation nouveaux entrants) avec la typologie des risques rencontrés dans l'établissement – organisation de la sécurité propre à l'établissement et spécificités (proposition de contenu en cours de définition par un groupe de travail spécifique). Un certificat de Sauveteur secouriste du Travail
4. **Durée de la formation et répartition des séances** : La formation est prévue sur 2 journées et demie et comporte des parties théoriques et pratiques. Elle comprend une partie consacrée à l'incendie et une deuxième partie consacrée à l'évacuation. Les deux parties peuvent être traitées séparément. La troisième partie concernant la réglementation applicable en matière de sécurité incendie et évacuation est optionnelle. Elle peut être organisée éventuellement en commun avec la formation des membres du Comité Hygiène et Sécurité pour lesquels ce module est également au programme. Un recyclage périodique est recommandé (tous les trois ans par exemple)
5. **Modalités de déroulement** : Si l'établissement est réparti sur plusieurs sites, il est recommandé de délocaliser la formation par site, notamment pour permettre la découverte des équipements de sécurité incendie et les consignes spécifiques à l'évacuation propres à chaque site. De plus, pour la partie pratique les groupes doivent être limités à 15 personnes maximum. Dans l'idéal, les chargés de première intervention et les chargés d'évacuation doivent suivre l'ensemble des modules. Mais il est possible de réaliser deux formations distinctes à destination de chacune des fonctions
6. **Intervenants** : Il est recommandé de faire appel à des intervenants spécialisés internes à l'établissement (Service Hygiène Sécurité Environnement, agent SSIAP (Sûreté, Sécurité Incendie et Assistance à Personne), ou externes (organismes de formation spécialisés, intervenants externes spécialisés, sapeurs pompiers etc...) Pour rappel, un annuaire des intervenants, accessible sur le site de l'association GP'Sup (<http://www.gpsup.org> – rubrique « A la Une ») permet de choisir en fonction du thème abordé et du lieu de la formation, le ou les intervenants les plus proches géographiquement et les plus adaptés.
7. **Supports de formation** : Il est recommandé de remettre aux stagiaires un document récapitulatif du contenu de la formation. Ce document pourra être complété par l'indication éventuelle d'une adresse Intranet permettant l'accès à des pages consacrées à la prévention des risques, permettant un accès à une masse d'informations et de documentations plus conséquentes. Les consignes d'urgence propres à chaque site doivent également être remises aux stagiaires concernés.
8. **Validation de la formation** : La formation est validée lorsque l'ensemble des modules incontournables à été suivi. Il est conseillé par la suite de nommer officiellement les chargés de première intervention et les chargés d'évacuation (guide file et serre-file) en leur remettant une lettre de mission précise.

\*\*\*\*\*

# PROGRAMME TYPE

## Partie 1 : Sécurité incendie

MODULE	CONTENU	INTERVENANTS	DUREE	NECESSITE
Le risque incendie	Les origines et causes des incendies	Service Hygiène Sécurité Environnement, Intervenant interne ou externe spécialisé en sécurité incendie – sapeur pompier – organisme de formation externe	1 h 30'	- Incontournable pour les chargés de première intervention - Recommandé pour les chargés d'évacuation
	Le mécanisme de l'incendie (triangle du feu)			
	Le déroulement d'un incendie et ses conséquences			
	La prévention du risque incendie			
	Les dispositifs de détection, protection et d'intervention en cas d'incendie (détection, alarme incendie, portes coupe feu – système de désenfumage)			
Le matériel d'intervention en cas d'incendie	Classes de feux et types d'agents extincteurs	Service Hygiène Sécurité Environnement, Intervenant interne ou externe spécialisé en sécurité incendie – sapeur pompier – organisme de formation externe	1 h 30'	
	Dispositifs d'extinction automatique (s'ils existent dans l'établissement)			
	Les Robinets d'Incendie Armés (s'ils existent dans l'établissement)			
	Les extincteurs : caractéristiques - fonctionnement			
	Les autres moyens d'extinction			
Exercice pratique	Manipulation d'extincteurs sur différents types de feux réels	sapeur pompier – organisme de formation externe	1 h 30'	
Visite de locaux	Présentation succincte de la centrale d'alarme incendie et des dispositifs de sécurité incendie du site. Localisation des secteurs à risque d'incendie important. Localisation des organes de coupure d'urgence (électricité, gaz, ventilation etc.)	Service Hygiène Sécurité Environnement – Correspondant de sécurité du site – Chargé d'intervention ou chef d'équipe de sécurité incendie du site.	1 h 30'	

## Partie 2 : Evacuation des locaux

MODULE	CONTENU	INTERVENANTS	DUREE	NECESSITE
L'évacuation des locaux	Les dispositifs d'alarme incendie – le signal d'évacuation – l'organisation de l'évacuation – les issues de secours – les points de rassemblement	Service Hygiène Sécurité Environnement, Intervenant interne ou externe spécialisé en sécurité incendie – sapeur pompier – organisme de formation externe	1 h 30'	- Incontournable pour les chargés d'évacuation - Recommandé pour les chargés de première intervention
	Les exercices d'évacuation – dispositions réglementaires – différents types d'organisation – Préparation – déroulement – bilan – retour d'expérience			
	Cas particuliers - Retour d'expérience sur des situations réelles			
Organisation, rôle et missions du chargé d'évacuation	Mise en place et organisation du réseau de chargés d'évacuation d'un bâtiment	Service Hygiène Sécurité Environnement – Correspondant de sécurité du site – Chargé d'intervention ou chef d'équipe de sécurité incendie du site.	1 h 30'	
	Rôle et mission du chargé d'évacuation			
	Conditions d'exercice des missions – responsabilité – gestion des situations conflictuelles – rapport d'intervention et suites			
Visite de locaux	Visite d'un bâtiment avec les chargés d'évacuation concernés par son évacuation. Repérage des issues et des points de rassemblement		1 h 00'	Recommandé pour les chargés d'évacuation (par groupes)
Exercice pratique	Organisation d'un exercice d'évacuation par bâtiment avec les chargés d'évacuation concernés – préparation – déroulement – bilan - débriefing		1 h 30'	

### Partie 3 : La réglementation relative à la sécurité incendie

MODULE	CONTENU	INTERVENANTS	DUREE	NECESSITE
La réglementation des Etablissements recevant du public	Les principales dispositions de la réglementation	Service Hygiène Sécurité Environnement, Intervenant interne ou externe spécialisé en sécurité incendie – sapeur pompier – préventionniste - organisme de formation externe	1 h 30'	Optionnel
	Les dispositions spécifiques aux établissements d'enseignement.			
	Le contrôle de la réglementation – fonctionnement et organisation des commissions de sécurité – déroulement des visites – avis et arrêtés			
Le code du travail	Principales dispositions du code du travail en matière de sécurité incendie appliquée aux établissements non concernés par la réglementation des Etablissements recevant du public.	Service Hygiène Sécurité Environnement, Intervenant interne ou externe spécialisé en sécurité incendie	1 h 30'	

\*\*\*\*\*

### PRESENTATION DES PARTENAIRES



L'Ingénieur en Hygiène et Sécurité (IHS) conseille et assiste le Président de son établissement d'enseignement supérieur pour la définition et la mise en œuvre des actions de prévention des risques. Ses domaines d'intervention sont la sécurité, la santé des personnels et des usagers, ainsi que la protection de l'environnement

Clé de voûte de la prévention dans son établissement, ses missions sont multiples et souvent complexes. L'IHS se doit d'intervenir sur des domaines variés. C'est pourquoi les retours d'expériences de ses homologues jouent un rôle fondamental dans son quotidien. C'est la raison pour laquelle les IHS se sont regroupés en association et ont créé le GP'Sup en 1996, sur les bases de l'association GIHS'sup existante depuis 1991. La diversité des origines de chacun (chimistes, biologistes, spécialistes en radioprotection, en incendie, ...) et l'expérience des "anciens" (ou pionniers ?!) font la richesse et la force du GP'Sup qui compte actuellement plus de 150 membres. Cette force se manifeste essentiellement au travers d'un forum de discussion informatique mais également par l'organisation, 2 fois par an, de journées d'information (et/ou de formation) sur des thèmes relatifs à ses missions. Par ailleurs, le GP'Sup est un interlocuteur privilégié des instances qui jouent un rôle en matière de prévention des risques. A cet effet, il est engagé dans de nombreux groupes de travail en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, l'Observatoire National de la Sécurité (ONS), l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail (INRS), d'autres associations de préventeurs.

<http://www.gpsup.org>

Afin de « promouvoir et de développer la formation continue des personnels des établissements d'enseignement supérieur ...» (extrait des statuts de PARFAIRE) l'association propose aux établissements d'enseignement supérieur :

- un cadre de coopération, de mutualisation et des outils pour l'action
- une réflexion collective sur l'évolution des pratiques
- une ingénierie de formation nationale
- un espace de capitalisation et de transmission des expériences

Les établissements d'enseignement supérieur, via leurs responsables formation des personnels, sont les acteurs directs de PARFAIRE. Ils témoignent de la réalité du terrain à travers la diversité des politiques d'établissement, les formes d'organisation variées, les projets et dispositifs et les questions de professionnalisation.

Les six réseaux régionaux de formation constituent une organisation particulière de la formation, chacun au niveau d'un territoire ; ils ont vocation à mutualiser leurs offres et pratiques de formation, ils sont autonomes dans leur organisation et leur fonctionnement. Ils contribuent par leurs pratiques et réflexions à bâtir le cadre d'action de l'association, de même qu'ils sont les relais naturels des prestations de PARFAIRE.

<http://www.parfaire.fr>